

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Marion Fauvet, Eric Voirin, Sabrina Maillard, Gilles Soleillant, Marlène Bégonin

Absent(e)s excusé(e)s : Joël Mars donne pouvoir à Marion Fauvet

Secrétaire(s) de séance : Sabrina Maillard

Ouverture de la séance : 20h02

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations inscrites à l'ordre du jour et propose aux membres du Conseil d'y inscrire les délibérations supplémentaires :

- Approbation du PV du conseil municipal du 5 novembre
- Délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats
- Modification ou maintien du taux de la taxe d'aménagement

10 votes ⇨ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1. Décision modificative n°1 pour annulation de factures d'eau

L'exercice de la compétence « eau potable » par Loire-Forez Agglo (LFA) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. LFA demande à la mairie d'annuler deux factures d'eau émises à tort. L'une concerne l'année 2019 (montant 63,21 €), elle a été faite à l'ancien propriétaire, l'autre concerne l'année 2018 (montant 106,35 €), un doublon a été fait avec le propriétaire et le locataire.

Délibération du conseil municipal adoptant l'opération pour un montant de 169,56 €.

10 votes ⇨ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

2.1 Délibération pour approbation du transfert des résultats de clôture au 31/12/2019 sur chacune des deux sections au budget annexe de LFA ouvert pour l'eau potable en 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le transfert total des résultats de clôture 2019 du budget communal eau potable à Loire Forez agglomération comme suit :
- Résultat de clôture de fonctionnement : 15 120,34 €
- Résultat de clôture d'investissement : 104 021,32 €

10 votes ⇨ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

2.2 Délibération modificative approuvant l'inscription sur le budget principal communal 2020 des résultats de clôture du budget annexe de l'eau 2019

Pour assurer une concordance entre le compte administratif 2020 et le futur compte de gestion 2020 du comptable public, les résultats de clôture des sections investissement et fonctionnement doivent être inscrit aux comptes :

- n°001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) d'un montant de 104 021,32 €
- n°002 (Résultat de fonctionnement reporté) d'un montant de 15 120,34 €

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

2.3 Délibération modificative approuvant le transfert entre les comptes 001 et 002 vers les comptes 1068 et 678

Il est proposé la révision de crédit suivante :

- D'un montant de 104 021,32 € du compte n°001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) vers le compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)
- D'un montant de 15 120,34 du compte n°002 (Résultat de fonctionnement reporté) vers le compte 678 (Autres charges exceptionnelles)

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

3 Délibération pour création d'une commission communale d'action sociale (CCAS)

Mr le Maire est président de droit. Pour le fonctionnement de la commission, il propose au conseil municipal d'y intégrer deux élus et un non élu.

Elus	Nathalie Guittard	3 ^{ème} adjointe
	Marlène Bégonin	Conseillère déléguée

Non élus	Dominique Cassulo
-----------------	-------------------

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

4 Délibération pour création d'une commission communale communication

Monsieur le Maire est président de droit, il propose d'intégrer trois élus et trois non élus.

Elus	Nathalie Guittard	3 ^{ème} adjointe
	Marlène Bégonin	Conseillère déléguée
	Marion Fauvet	Conseillère déléguée

Non élus	Madeleine Soleillant
	Evelyne Damon
	Cathy Cassulo

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

5 Décision modificative n°2 de révision de crédit

Les intérêts d'emprunt n'étaient que partiellement budgétés sur le compte 66111 en début d'année. Après avoir pris connaissance des montants des dernières mensualités, il est proposé d'augmenter le compte 66111 depuis le compte 60631 d'un montant de 500 €.

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

6 Délibération n°6 d'avenant révisant le loyer de l'appartement n°1

Actuellement les montants des loyers des appartements communaux sont les suivants :

- Appartement n°1 rénové en 2019 (2^{ème} étage gauche) d'une surface 33,79 m² pour un montant de 300,00 €
- Appartement n°2 rénové en 2018 (2^{ème} étage droite) d'une surface de 36,70 m² pour un montant de 201,34 €
- Appartement n°3 loué depuis 2004 (1^{er} étage gauche) d'une surface d'environ 32 m² pour un montant de 196,32 €

Dans un objectif d'équité, il est proposé d'harmoniser le montant des loyers sur la base du montant de la dernière location en date du 5 novembre 2020, soit 201.34 €. Par conséquent, pour un appartement similaire, il est proposé un loyer identique. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail dans ce sens.

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

7 Approbation du PV du conseil municipal du 5 novembre :

Le conseil du 5 novembre 2020 n'a pu se tenir valablement car le quorum n'était pas atteint. Le procès-verbal du conseil municipal du 5/11/2020 est soumis à l'approbation des conseillers.

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

8 Délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats :

Délégation de signature sous la surveillance et la responsabilité du Maire à Elodie Crepet, secrétaire de Mairie pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2.

10 votes ⇒ Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

9 Modification ou maintien du taux de la taxe d'aménagement

Cette taxe est perçue par la commune pour tout projet de construction ou d'agrandissement. Elle est actuellement de 4%. Il est possible de la supprimer ou de la modifier entre 1% et 5%. Il est proposé de maintenir ce taux à 4% pour l'année 2021.

10 votes ⇒ Pour = 9 Contre = 0 Abstention = 1

C Informations diverses :

- 1) Révision des tarifs de location des appartements 8 place de l'Eglise
- 2) Organisation d'une campagne de broyage pour les particuliers
- 3) Gratuité du loyer de l'auberge en période de confinement novembre et décembre 2020
- 4) Taxe des ordures ménagères appliquée à la commune
- 5) Préparation des colis du CCAS

Fin de la séance : 21h38

Gumières, le 13 novembre 2020
Le Maire

